Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260408-2026034CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er AVRIL 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 034

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 25 mars 2026 **Date d'affichage : 25 mars 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, Mme BOUVIER, M. CARTA, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. BORELY (pouvoir à M. PARISOT), M. CHEREAU (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. JONNET), Mme POIRIER (pouvoir à M. DECOURCELLE)

Secrétaire de séance : Mme LEGAULT

FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN POUR LE PROJET « CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE »

Entendu l'exposé de M. le Maire
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain n°C21.121 en date du 17 juin 2021 instaurant le fonds de concours par Rennes Métropole afin de soutenir l'investissement des communes de la métropole et le règlement d'attribution et de suivi du fonds de concours,
Vu la délibération du Conseil métropolitain n°C23.172 en date du 16 novembre 2023, approuvant les termes du nouveau dispositif du fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal par Rennes Métropole,
Considérant le projet communal de construction du groupe scolaire des Pierrins dont le montant est estimé à 6 819 253 € HT et l'intérêt de bénéficier d'une aide financière pour le mener à bien,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ACCEPTE le fonds de concours attribué par Rennes Métropole au titre du projet communal de construction du groupe scolaire des Pierrins pour un montant de 600 000 € ;
AUTORISE M. le maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours entre Rennes Métropole et la Commune de Cesson-Sévigné pour le projet « construction d'un groupe scolaire » ;

Annexe :
- Convention d'attribution de fonds de concours entre Rennes Métropole et la Commune de Cesson-Sévigné pour le projet nommé « construction d'un groupe scolaire ».

Publié et affiché le 8 avril 2026